

COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM, HAUT-RHIN**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Le 23 septembre 2025, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de M. Alain ZEMB, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2025

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoit GOETSCH, 2^{ème} adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Patrick MAURER, Mme Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : M. Benoit DIEMER a donné procuration à M. Henri BRUNNER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 21 août 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Finances locales – Subventions – Attribuées aux associations – Jeunes licenciés sportifs
- 5) Fonction Publique – Personnel titulaire – Autres actes – Protection Sociale Complémentaire Santé
- 6) Patrimoine – Locations – Autres – Terrains Communaux
- 7) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé
- 8) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 CCCHR
- 9) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d'Activités 2024 SIEPI
- 10) Divers

Paraphes du Maire

42

**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
ZEMB Alain	Maire		
RIETSCH Gabrielle	1 ^{er} adjoint		
GOETSCH Benoît	2 ^{ème} adjoint		
BLUNTZER Christelle	3 ^{ème} adjoint		
MIESCH Gilles	4 ^{ème} adjoint		
BRUNNER Henri	Conseiller municipal		
JORDAN Albert	Conseiller municipal		
SCHMITT Danielle	Conseillère municipale		
VOGEL Bernard	Conseiller municipal		
COUSIN Stella	Conseillère municipale		
HALTER Céline	Conseillère municipale		
MAURER Patrick	Conseiller municipal	Excusé	
DIEMER Benoit	Conseiller municipal	A donné procuration à Henri BRUNNER	
TEMPE Morgane	Conseillère municipale	Excusée	
MANGIN Adeline	Secrétaire		

Le Maire donne lecture des procurations, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

La Collectivité européenne d'Alsace, nous a fait parvenir le 20 août 2025, le tableau des jeunes licenciés 2025. Seul le FCN a inscrit des jeunes licenciés, au nombre de 86.

La subvention pour les jeunes licenciés du FCN s'élève donc à $86 \times 14,5\text{€}$ soit 1247,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le versement de la subvention « jeunes licenciés » au FCN pour un montant de 1247,00€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025, au c/6574.

**POINT N°5 FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE – AUTRES ACTES
– PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE SANTE**

Le Maire explique que la délibération de 2012 proposait une participation employeur variable en fonction de l'indice des agents. Cette participation allait de 10€ à 25€/mois.

Or, à compter du 1er janvier 2026, l'obligation de participation financière en Santé s'impose à tous les employeurs territoriaux avec un montant qui ne pourra être inférieur à 15,00 €/mois/agent.

Le Maire propose de définir :

- le modèle de participation employeur au risque Santé des agents :
 - o Participer à la convention proposée par le CDG68
 - o Participer aux contrats labélisés souscrits par les agents
- le montant alloué aux agents (minimum de 15€/mois/agent)

Une discussion s'engage sur le modèle de participation et le montant alloué par agent.

Le Maire récapitule les échanges et la décision.

Il souligne que le choix se portant sur une participation aux contrats labélisés avec un montant de 15€/mois/agents sans critères, le CST doit être saisi pour avis et que la délibération sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter la décision à un conseil ultérieur après réception de l'avis du CST.

POINT N°6 PATRIMOINE - LOCATIONS - AUTRES – TERRAINS COMMUNAUX

Le Maire rappelle que la commune propose à la location des terrains communaux.

Afin de faciliter la gestion et la location de ses terrains, le Maire propose de revoir l'âge de candidature et de résiliation. La délibération du 24 novembre 2022 fixait l'âge limite pour candidater à 65 ans.

Le Maire propose de relever la limite d'âge à 70 ans.

Paraphes du Maire

172

37

POINT N°1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Madame Adeline MANGIN, secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Adeline MANGIN, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N°2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2025

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal du 21 août 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N°3 UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétence que le Conseil Municipal lui a accordée, lors de la séance du 04 juin 2020 en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été décidé que la Commune ne fait pas valoir son droit de préemption pour :

* Le bien cadastré Section 1 n°198/64, d'une superficie totale de 6a 04ca, situé 16 rue St-Jean.

* Les biens cadastrés Section 1 n° 17 et 18, d'une superficie totale de 5a 42ca, situés 10 rue d'Oberhergheim.

* Le bien cadastré Section 2 n°69/23, d'une superficie totale de 3a 31ca, situé 23H rue de Ste-Croix-en-Plaine.

POINT N°4 FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS – JEUNES LICENCIES SPORTIFS

Le Maire rappelle que les subventions aux associations locales prévoient le versement d'une subvention de base et d'une subvention complémentaire pour les jeunes licenciés sportifs.

Lors du vote du budget, les montants des subventions ont été attribués, avec un versement sous réserve du retour du dossier de demande de subvention en mairie. Il a également été décidé d'accorder une subvention de 14,5€ par jeune licencié.

Le Maire précise que les chiffres des jeunes licenciés n'étaient pas encore connus lors du vote du budget.

Paraphes du Maire

H Z ,

POINT N°10 DIVERS**• Urbanisme****Certificat d'urbanisme**

* Me ALBERICO-DI LIBERTA a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°2, Parcelle n°69/23 situé 23H rue de Ste-Croix-en-Plaine.

* Me BASTIEN BOISUMEAU a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour le bien cadastré Section n°1, Parcelle n°198/64 situé 16 rue St-Jean.

* Me GROS a déposé une demande de certificat d'urbanisme d'information pour les biens cadastrés Section n°1, Parcelles n°17 et 18 situés 10 rue d'Oberhergheim.

Déclaration Préalable

* OTTMAN Jules a déposé une déclaration préalable pour la création de velux et l'agrandissement des ouvertures sur la façade Nord-Est au 16 rue St-Jean.

* GEHIN Cyrille a déposé une déclaration préalable pour la mise en place de panneaux photovoltaïques au 5 Impasse de l'Ill.

* EHRSAM Hubert a déposé une déclaration préalable pour le ravalement de façades, habillage et peinture bois et remplacement des gouttières au 29 rue de Ste-Croix-en-Plaine.

* MAKOWSKI Katja a déposé une déclaration préalable pour le remplacement d'un portillon, d'un portail et d'une clôture au 3 rue du Noyer.

* BARTH Bernard a déposé une déclaration préalable pour la rénovation de façades au 10 rue des Coquelicots.

Transfert de dossier d'urbanisme

* MERTZ Jonathan a déposé une demande de transfert de permis de démolir pour un projet au 10 rue d'Oberhergheim.

* MERTZ Jonathan a déposé une demande de transfert de permis de construire pour un projet au 10 rue d'Oberhergheim.

• Remerciements

M. ENGASSER pour son anniversaire.

Paraphes du Maire

H Z .

38

Dans un même temps, afin d'augmenter les recettes, le Maire propose de revaloriser les loyers en le fixant à 1,20 Euros l'are. Il précise qu'actuellement le loyer est d'un Euro l'are.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'augmenter la limite d'âge à 70ans ;
- D'augmenter le loyer des terrains communaux à 1,20€/are.

**POINT N°7 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX – AUTRES – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE
CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE**

Le Maire rappelle que les écoles souffrent de la chaleur en été et qu'il est nécessaire de réfléchir à des solutions pour rafraichir les bâtiments.

Il explique avoir pris contact avec le PETR qui propose un Conseil en Energie Partagé. Ce service spécifique, destiné aux petites et moyennes collectivités, consiste à partager les compétences d'un technicien spécialisé en énergie, engagé à fournir un conseil neutre.

Une rencontre avec le conseiller et une visite des écoles s'est déroulée le 18 août 2025.

Le Maire propose de signer cette convention afin de pouvoir bénéficier des missions de base ainsi que de l'assistance technique et administrative aux projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

**POINT N°8 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 CCCHR**

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et le rapport annuel 2024, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

**POINT N°9 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - EXERCICE DES MANDATS
LOCAUX - AUTRES – RAPPORT D'ACTIVITES 2024 SIEPI**

Le Maire présente à l'assemblée, le rapport annuel d'activités 2024 du SIEPI.

Le Conseil prend acte. Le document complet est diffusé aux conseillers.

Paraphes du Maire

AZ

- **Médiathèque**

Stella COUSIN souhaite avoir des informations sur le sondage de la médiathèque. Elle a vu la proposition d'ouvrir le samedi matin et en a déduit que cela avait été actée vu les communications de la médiathèque.

Elle s'interroge sur les heures supplémentaires réalisées par Coralie.

Le Maire explique qu'elle ne fait pas d'heures supplémentaires car elle arrive à dégager des heures dans la semaine en laissant les bénévoles gérer les ouvertures au public.

- **Ouverture Louvre**

Stella COUSIN propose d'ouvrir le Louvre aux habitants en automne pour leur proposer de déposer leur taille d'arbre.

Le Maire explique que l'an dernier le Service Technique avait ouvert un samedi matin et personne n'était venu. Par contre le lendemain il y avait tout un tas devant le portail.

Gabrielle RIETSCH explique qu'avec 24 passages à la déchetterie c'est suffisant pour y déposer également les restes de taille.

Gilles MIESCH souligne qu'un temps défavorable peut freiner les gens à sortir ce jour-là.

Le Maire attire l'attention des élus sur le fait que cela occasionnera des heures supplémentaires aux agents techniques. Il propose que les élus assurent cette ouverture. Il précise qu'un broyage en direct est intéressant car cela permet à la commune de disposer de broyat pour les massifs.

Albert JORDAN souligne que si les élus sont sur place pour l'accueil des habitants, ils peuvent se charger du broyage en direct.

La date du 25 octobre de 9h à 12h est retenue.

- **Zone 20**

Stella COUSIN souhaite savoir pourquoi la zone 20 ne continue pas jusqu'à la rue d'Oberhergheim. Elle souligne que vu l'absence de trottoir et l'étroitesse de la rue cela aurait permis une continuité.

- **Lotissement Les Etangs**

Stella COUSIN souhaite savoir où en est le recours du Collectif d'habitants pour le Lotissement Les Etangs. Elle veut s'assurer que la rue des Etangs sera élargie.

La séance est levée à 21 heures et 01 minutes.

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
NIEDERHERGHEIM DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025****ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 21 août 2025
- 3) Utilisation des délégations de compétences
- 4) Finances locales – Subventions – Attribuées aux associations – Jeunes licenciés sportifs
- 5) Fonction Publique – Personnel titulaire – Autres actes – Protection Sociale Complémentaire Santé
- 6) Patrimoine – Locations – Autres – Terrains Communaux
- 7) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Convention d’adhésion au service de Conseil en Energie Partagé
- 8) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d’Activités 2024 CCCHR
- 9) Institutions et Vie Politique – Exercice des mandats locaux – Autres – Rapport d’Activités 2024 SIEPI
- 10) Divers

MEMBRES PRESENTS :

M. Alain ZEMB, Maire, Mme Gabrielle RIETSCH, 1er adjoint, M. Benoit GOETSCH, 2^{ème} adjoint, Mme Christelle BLUNTZER, 3^{ème} Adjoint, M. Gilles MIESCH, 4^{ème} Adjoint, MM. Henri BRUNNER, Albert JORDAN, Mme Danielle SCHMITT, M. Bernard VOGEL, Mmes Stella COUSIN, Céline HALTER

MEMBRES ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : M. Patrick MAURER, Mme Morgane TEMPE

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : ./.

PROCURATIONS : M. Benoit DIEMER a donné procuration à M. Henri BRUNNER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Adeline MANGIN

La secrétaire de séance
Adeline MANGIN

Le Maire
Alain ZEMB

Paraphes du Maire

AZ